



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 89403166.5

(51) Int. Cl.⁵: E04C 1/39

(22) Date de dépôt: 17.11.89

(30) Priorité: 07.12.88 FR 8816049

(71) Demandeur: MATERIAUX MODERNES DE CONSTRUCTION
76, Boulevard Pasteur
F-78520 Limay(FR)

(43) Date de publication de la demande:
13.06.90 Bulletin 90/24

(72) Inventeur: Lefebure, Marc
L'Aubraie Route de Follainville
F-78520 Limay(FR)

(54) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

(74) Mandataire: Tony-Durand, Serge
Cabinet Tony-Durand 77, rue Boissière
F-75116 Paris(FR)

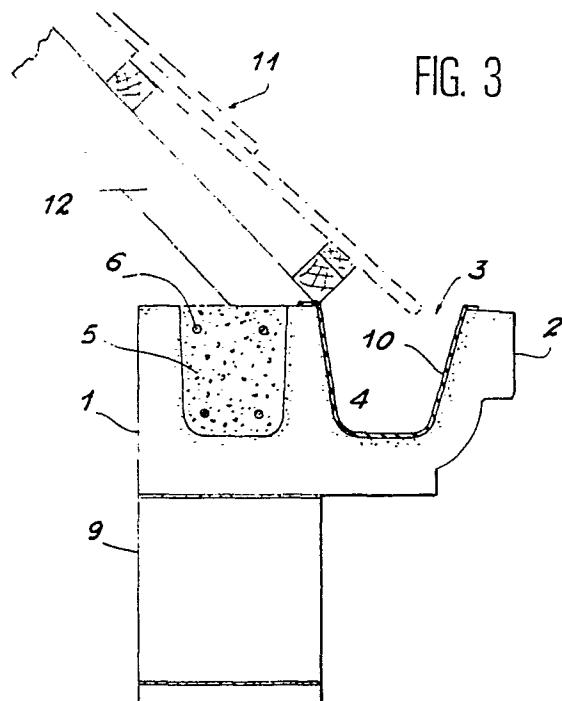
(55) Ensemble de blocs de construction destinés à la réalisation d'une corniche à la partie supérieure d'un mur.

(57) Chacun des blocs de construction (1) de cet ensemble présente deux canaux s'étendant parallèlement à sa face externe (2) formant corniche.

Le canal (3) voisin de cette face, est susceptible de constituer une gouttière de réception des eaux de pluie s'écoulant de la toiture. Quant à l'autre canal (4), il est prévu pour servir de coffrage perdu pour la réalisation d'un chaînage horizontal (5) en béton armé à la partie supérieure du mur correspondant. En plus de tels blocs de construction, de type standard, il est prévu des blocs de forme similaire dont le canal, destiné à la réalisation d'une gouttière, comporte un orifice de branchement d'un tuyau de descente des eaux de pluie.

Ainsi les présents blocs de construction permettent de réaliser, à la partie supérieure d'un mur, à la fois : une corniche, une gouttière et un chaînage horizontal de liaison.

EP 0 373 019 A1



Ensemble de blocs de construction destinés à la réalisation d'une corniche à la partie supérieure d'un mur

La présente invention a pour objet un ensemble de blocs de construction destinés à être réunis les uns à la suite des autres pour la réalisation d'une corniche à la partie supérieure des murs de bâtiments.

Une telle corniche est évidemment destinée à abriter le parement d'un mur contre les eaux pluviales. Cependant, en plus de celle-ci, il y a lieu de prévoir, à ce même endroit, une gouttière destinée à recueillir les eaux de pluie s'écoulant de la toiture. Par ailleurs, dans la plupart des cas il est nécessaire de réaliser à cet endroit un chaînage horizontal destiné à assurer la cohésion du mur correspondant. Or actuellement, ces divers éléments ou équipements sont réalisés de façon indépendante, ce qui grève le prix de revient des constructions ainsi réalisées.

C'est pourquoi la présente invention a pour but de simplifier les opérations nécessaires pour la réalisation des divers éléments et équipements devant être prévus à la partie supérieure d'un mur.

A cet effet, l'invention a pour objet un ensemble de blocs de construction caractérisé en ce que ces blocs, fabriqués en béton ou tout autre matériau approprié, présentent chacun deux canaux s'étendant parallèlement à leur face externe formant corniche, et dont l'un, voisin de cette face, est susceptible de constituer une gouttière de réception des eaux de pluie s'écoulant de la toiture, cependant que l'autre est prévu pour servir de coffrage perdu pour la réalisation d'un chaînage horizontal en béton armé à la partie supérieure du mur correspondant.

Ainsi l'utilisation d'un tel bloc de construction permet de simplifier considérablement les opérations à réaliser à la partie supérieure d'un mur.

Cependant les différents avantages et particularités des blocs de construction selon l'invention apparaîtront au cours de la description suivante d'un exemple de réalisation et d'application de tels blocs. Cette description est donnée en référence aux dessins annexés à simple titre indicatif, et sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'un bloc de construction selon l'invention,

La figure 2 est une vue, partie en coupe et partie en perspective, d'un ensemble de tels blocs assemblés à la partie supérieure d'un mur.

La figure 3 est une vue en coupe verticale de ce même ensemble et des parties attenantes du mur correspondant et de la toiture portée par celui-ci.

La figure 4 est une vue en coupe d'un type particulier de blocs de construction selon l'inven-

tion.

Le bloc de construction 1 représenté à la figure 1 est fabriqué en béton ou tout autre matériau approprié. L'une des faces latérales de ce bloc, en l'occurrence sa face 2, qui est destinée à être placée vers l'extérieur, présente des moulures et autres reliefs en saillie, analogues à ceux d'une corniche normale.

Le bloc 1 présente la particularité de comporter deux canaux 3 et 4 qui s'étendent parallèlement à sa face externe 2. Le canal 3, qui est voisin de celle-ci, est destiné à permettre la réalisation d'une gouttière lors de la réunion d'une série de tels blocs 1 les uns à la suite des autres comme représenté à la figure 2.

Quant au canal 4, il est destiné à la constitution d'un coffrage perdu pour la réalisation d'un chaînage horizontal 5 en béton armé renfermant des fers d'armature 6.

En plus des blocs standards 1, tels que décrits ci-dessus, il est prévu des blocs la de type particulier qui sont destinés à être disposés aux extrémités d'une série de blocs 1. Ces blocs la ont une forme similaire à celle des blocs 1 et comme ceux-ci ils comportent deux canaux parallèles 3 et 4. La seule différence de ces blocs par rapport aux blocs 1 réside dans le fait qu'un orifice 7 d'écoulement est prévu dans le fond du canal 3 destiné à la réalisation d'une gouttière. Cet orifice est conçu pour permettre d'y brancher l'extrémité supérieure d'un tuyau 8 de descente des eaux pluviales (voir figure 4).

Comme représenté sur la figure 2, les blocs 1 sont destinés à être assemblés les uns à la suite des autres au dessus d'un mur 9 de bâtiment. Leur assemblage est réalisé par des joints classiques ou tout autre moyen approprié. Après cet assemblage, une bande d'étanchéité 10 est rapportée à l'intérieur de la gouttière formée par les canaux 3 des différentes plaques 1. Celle-ci peut consister en une bande en matériau bitumineux et sa fixation peut être effectuée par collage à froid. La réalisation du chaînage 5 en béton à l'intérieur des canaux 4 ne présente aucune difficulté particulière. En effet après assemblage des blocs 1 les uns à la suite des autres, leurs canaux 4 constituent un coffrage continu qui est particulièrement bien adapté à la réalisation d'un tel chaînage.

Après ces opérations, la toiture 11 du bâtiment peut être montée en place en plaçant les extrémités inférieures de chevrons 12 de celle-ci en appui sur le dessus du chaînage 5 comme représenté sur la figure 3. Dans ces conditions, le bord inférieur de la toiture 11 se trouve disposé juste au-

dessus de la gouttière formée par les canaux 3 des différents blocs 1. Celle-ci est donc en mesure de recueillir les eaux de pluie s'écoulant de cette toiture.

Comme on le comprend aisément, l'utilisation de blocs de construction selon l'invention s'implifie considérablement les opérations à effectuer à la partie supérieure d'un mur pour équiper celle-ci à la fois d'une gouttière et d'une corniche, et pour réaliser un chaînage horizontal destiné à assurer la cohésion du mur correspondant. De plus, ces blocs de construction permettent une économie importante puisque l'emploi de ceux-ci supprime un certain nombre d'éléments qui jusque là étaient nécessaires. Il en résulte donc une réduction importante du prix de revient d'un bâtiment.

Bien entendu les blocs de construction selon l'invention ne sont pas limités à ceux représentés à simple titre d'exemple sur les dessins annexés. Ainsi la forme des reliefs de la face formant corniche pourrait être modifiée. De même, la forme de la section des canaux 3 et 4 pourraient être différente. Enfin il convient de noter que les blocs de construction selon l'invention sont avantageusement réalisés dans des dimensions telles qu'ils puissent faire l'objet d'une manutention aisée et que leur poids ne soit pas trop important pour celle-ci.

Revendications

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

1. Ensemble de blocs de construction destinés à être réunis les uns à la suite des autres pour la réalisation d'une corniche à la partie supérieure d'un mur de bâtiment, caractérisé en ce que ces blocs (1), fabriqués en béton ou tout autre matériau approprié, présentent chacun deux canaux s'étendant parallèlement à leur face externe (2) formant corniche, et dont l'un (3), voisin de cette face, est susceptible de constituer une gouttière de réception des eaux de pluie s'écoulant de la toiture, cependant que l'autre (4) est prévu pour servir de coffrage perdu pour la réalisation d'un chaînage horizontal (5) en béton armé à la partie supérieure du mur correspondant.

2. Ensemble de blocs de construction selon la revendication 1, caractérisés en ce qu'en plus de blocs (1) de type standard, il est prévu des blocs (1a) de forme similaire dont le canal (3), destiné à la réalisation d'une gouttière, comporte un orifice (7) de branchement d'un tuyau (8) de descente des eaux de pluie.

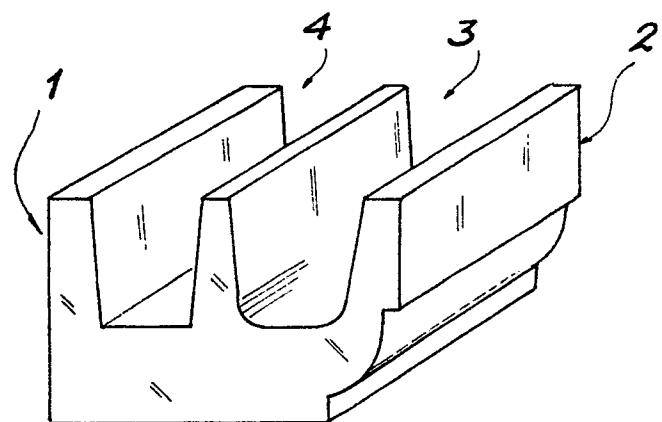


FIG. 1

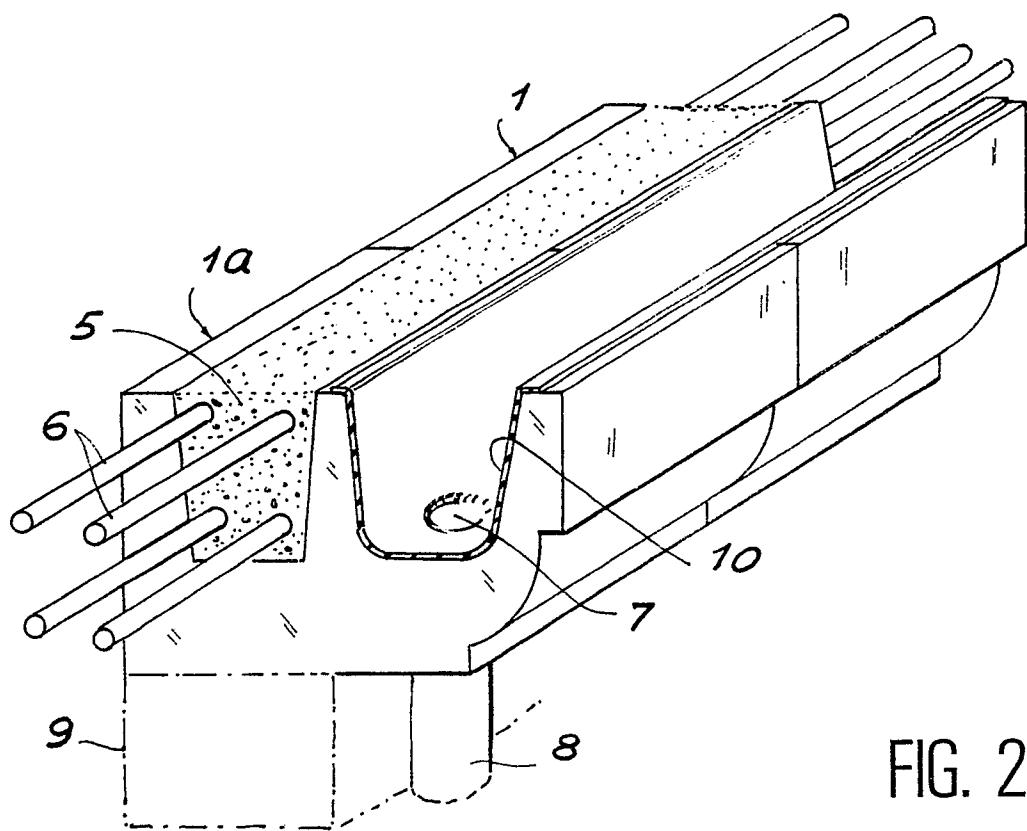


FIG. 2

FIG. 3

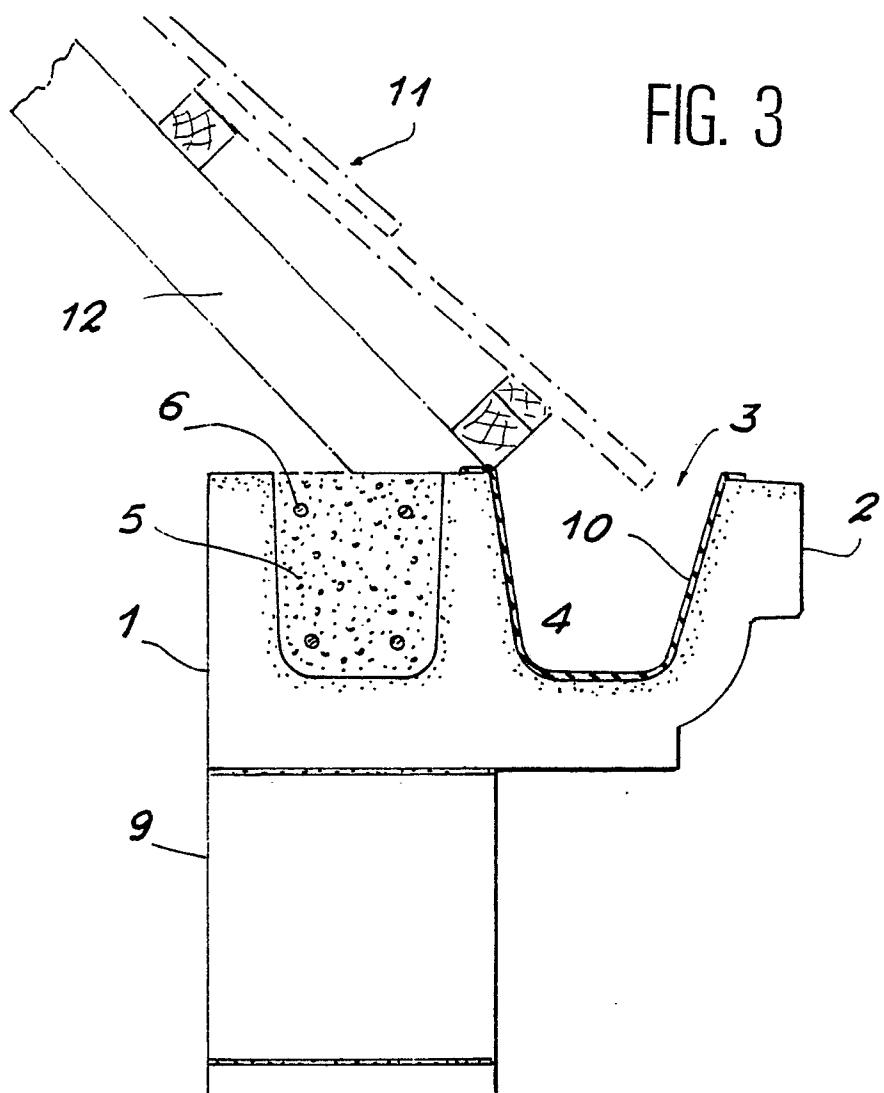
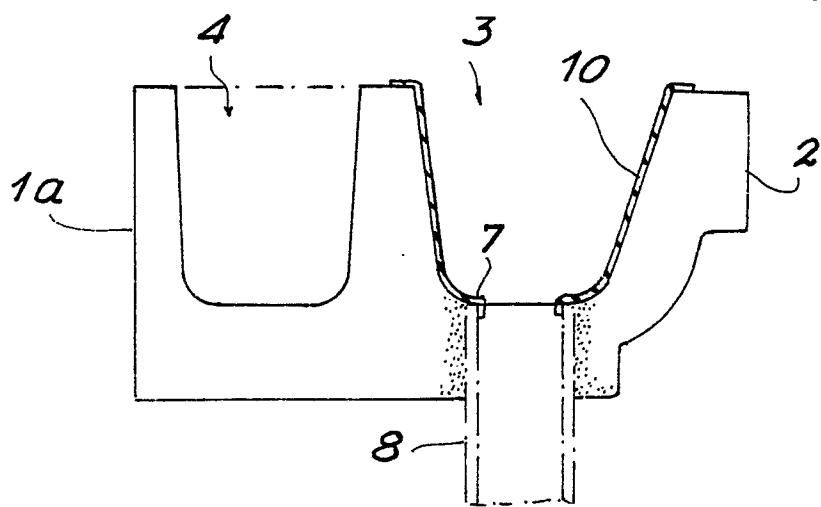


FIG. 4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	M. MITTAG "BAUKONSTRUKTIONSLEHRE" 15. édition, 1971, pages 30, 91, 92, 174, 175, Institut für Bauplanung und Bautechnik, Detmold, D * page 30, tableaux 2; pages 91, 92; figures et texte 59-61, 70; page 174, figure 9, indice h; page 175, figure 19 *	1, 2	E 04 C 1/39
Y	--- DE-A-3 042 584 (L. CORNELISSEN) * figure 3; page 3 *	1, 2	
A	FR-A-2 570 412 (G. CORNEGLIO) * figures 3-5; revendications 1, 2 *	1	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E 04 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
BERLIN	10-01-1990	BOUSQUET K.C.E.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			